

10

PISCICULTURES ET GESTION DES BASSINS VERSANTS PROBLÈMES ACTUELS ET RÉFLEXIONS PROSPECTIVES

Germain LEYNAUD

Mission d'Inspection Spécialisée de l'Environnement

INSERTION DES PISCICULTURES DANS LA GESTION DU BASSIN VERSANT

Toutes les activités humaines d'un bassin versant sont étroitement dépendantes du bon fonctionnement de cet écosystème qui n'intéresse donc pas exclusivement les aspects piscicoles et l'"environnement".

Un bassin en bon état exerce de nombreuses fonctions au profit de l'ensemble des activités humaines : conservation des sols et de l'eau, régulation de la ressource – notamment grâce aux nappes souterraines et aux zones humides –, auto-épuration des eaux, transfert des eaux et solutés, productions biologiques valorisables ...

Toute atteinte à ces fonctions se traduit par des difficultés et des pertes pour les usagers, et les tentatives pour y remédier ne sont pas toujours sans conséquences néfastes dans la mesure où elles ignorent les mécanismes de fonctionnement des systèmes en cause.

Les fonctions de base des bassins versants constituent une sorte de capital productif collectif au service de tous. Ce capital constitue aussi une capacité d'adaptation à des conditions économiques incertaines. Quelle que soit la conjoncture, ces fonctions seront essentielles pour l'implantation et la vie des activités compatibles ou susceptibles d'être induites avec un nouvel environnement économique. Se traduit ainsi, selon Ollagnon (1983), une vision dynamique du **patrimoine** relative à cette capacité d'adaptation en avenir incertain. Le maintien et l'enrichissement de ce capital répond aussi aux conditions d'un **développement durable**.

La qualité de l'eau, grave préoccupation actuelle, n'est que le résultat global de l'interaction : eau - peuplements aquatiques - habitat - fonctionnement du bassin versant. La gestion des sols influence profondément la qualité et le régime des eaux. Le fonctionnement et l'impact des piscicultures doivent donc être appréhendés dans le cadre général du fonctionnement des bassins versants où elles sont implantées. Comptables rigoureux, les bassins versants représentent d'amont

en aval, mais aussi parfois d'aval en amont, les conséquences bonnes ou mauvaises du cycle hydrologique et des activités humaines. Certaines de celles-ci peuvent paraître peu importantes individuellement mais leur cumul, si elles sont nombreuses, peut donner lieu à des effets spectaculaires, qui, souvent différés dans l'espace et dans le temps, illustrent la solidarité physique des usagers d'un même bassin.

La gestion des sols influence profondément la qualité et le régime des eaux et certaines actions purement physiques (dégradation de l'habitat) ont des conséquences très défavorables sur la qualité des eaux.

Le maintien de la qualité et du fonctionnement des systèmes exige donc, lors de l'imposition de toute nouvelle pression sur le milieu aquatique ou les sols, un allègement correspondant des charges existantes. Ce principe n'est pratiquement jamais appliqué. Les différents usagers, et notamment les pisciculteurs, ont tout intérêt à se préoccuper, au-delà de leurs propres installations, du fonctionnement de l'ensemble du système qui les alimente et dont ils dépendent.

L'élaboration des *schémas d'aménagement et de gestion des eaux* (SAGE) constitue une occasion concrète de situer, dans une approche prospective, le fonctionnement du bassin versant en interaction avec les usages de l'eau, notamment l'élevage des poissons.

Dans cette procédure, la confrontation des offres, demandes et souhaits de chacun – avec leurs contradictions fréquentes –, la prise de conscience des limites de la capacité d'accueil et de résistance des milieux doivent permettre une meilleure compréhension mutuelle des divers acteurs ; chacun étant amené à exprimer ses demandes mais aussi ses "offres", sa contribution au fonctionnement harmonieux de l'ensemble. Cette démarche doit contribuer à créer un état d'esprit nouveau permettant de pallier, au moins en partie, les inévitables insuffisances de la réglementation, et d'éviter sa mise en oeuvre systématique et exclusive. Il doit être ainsi possible à des catégories d'acteurs apparemment opposées – pêcheurs et pisciculteurs par exemple – de se découvrir des démarches et des objectifs communs (qualité de l'eau et des milieux).

Dans l'évolution des caractéristiques des bassins versants une attention particulière devra être apportée à la température, paramètre important pour les élevages de poissons, et susceptible de subir des variations aléatoires (plutôt en augmentation).

En outre, les pisciculteurs ont intérêt à soutenir les mesures de prévention des pollutions diffuses des méthodes de conservation des sols et de l'eau (optimisation de la fertilisation, bandes enherbées ou boisées le long des cours d'eau, banquettes d'infiltration ou systèmes fossés - haies ...), ainsi que toutes les mesures de protection et d'amélioration de l'habitat aquatique. Dans la mesure où ils réaliseront des efforts sérieux de prévention et d'épuration de leurs effluents, les pisciculteurs seront ainsi fondés à demander que des efforts similaires soient imposés aux autres usagers du bassin versant où ils sont installés, y compris les

collectivités. L'amélioration générale de la qualité des eaux espérée et une lutte accrue contre les pollutions accidentelles leur assureront une meilleure garantie de bon fonctionnement de leurs installations. L'importance de certains problèmes spécifiques aux piscicultures (emploi de médicaments à base d'antibiotiques ou d'aliments médicamenteux, augmentation de la température par recyclage de l'eau, transferts de maladies ...) ne saurait cependant être sous-estimée ; elle nécessitera une amélioration rigoureuse de certaines pratiques actuelles de gestion.

Signification des normes

Les normes ne constituent que l'évaluation **prévisionnelle** du niveau de contrainte à s'imposer (critère par critère) pour atteindre un objectif plus global : maintien ou restauration de la qualité du milieu et des peuplements aquatiques, qui constitue **l'obligation du résultat** imposée à la gestion d'ensemble. Ce résultat assez facilement vérifiable par une approche biologique et synthétique doit s'imposer en priorité et les normes peuvent et doivent être éventuellement modulées et modifiées en fonction du résultat constaté objectivement.

VOIES D'AMÉLIORATION DE LA SITUATION ACTUELLE

Une meilleure connaissance de la structure et du fonctionnement des bassins versants

Les gestionnaires sont confrontés de plus en plus fréquemment au problème de l'évaluation de l'impact sur l'environnement de nouvelles implantations et de nouvelles technologies. Cette évaluation est rendue difficile par l'insuffisance de nos connaissances sur la structure et le fonctionnement des écosystèmes sollicités. Un effort rigoureux de recherche doit être effectué dans cette direction visant à équilibrer celui, très important, consenti en faveur des nouvelles technologies et du développement économique.

L'amélioration des connaissances des mécanismes et fonctionnement et des caractéristiques des bassins versants faciliterait considérablement les études d'impact et en réduirait le coût. Un effort de recherche et d'appui technique devrait être effectué en matière de procédés d'épuration rustiques (lits à macrophytes, élevages complémentaires ...) seuls susceptibles de permettre un traitement des effluents à des coûts acceptables.

Une amélioration des techniques et dispositifs d'élevage en vue de la prévention des nuisances, notamment de la conception des bassins (disposition en série) et du circuit de l'eau, qualité et structure de la nourriture ... peuvent permettre de réduire les pertes d'aliments et la pollution évacuée. Les performances des divers systèmes devraient être scientifiquement évaluées afin de permettre une estimation valable des rejets lors de l'instruction des dossiers d'autorisation.

La compétence des éleveurs devrait aussi pouvoir être prise en considération comme élément de crédibilité des données portées aux dossiers des demandes d'autorisation. A cet effet une formation spécifique en matière d'hydrobiologie et de prévention des pollutions devrait leur être dispensée et certifiée en complément de la formation professionnelle sur l'élevage des poissons.

Amélioration des compétences et des moyens de l'administration

Le développement récent de la pisciculture et les enjeux en matière de qualité des eaux justifient une augmentation des moyens humains et matériels affectés à ce domaine dans les administrations chargées du contrôle, et la formation des agents devra être constamment actualisée et améliorée. Il sera ainsi possible de procéder à l'instruction des dossiers rapidement et de manière objective.

Les recueils de données et mesures demandées aux professionnels peuvent être organisés de façon à ne pas constituer uniquement des contraintes mais à apporter aussi des éléments utiles pour les décisions d'installation et de gestion.

Ainsi l'étude d'impact pourrait être valorisée par les demandeurs dans une évaluation plus complète des risques courus par les installations projetées (défaillances prévisibles concernant les débits, la qualité de l'eau ...). Les mesures d'autocontrôle peuvent être très utiles pour la gestion des élevages si elles portent sur des paramètres adaptés.

L'élaboration, au niveau national, d'un guide technique à l'usage des services départementaux faciliterait le travail des agents locaux et permettrait une harmonisation des procédures suivies.

ADAPTATION DE LA PRODUCTION

La stratégie des professionnels doit s'adapter, notamment aux capacités d'accueil et de résistance à la pollution des milieux environnants. Il n'est pas réaliste de poursuivre à partir d'une installation existante l'augmentation indéfinie des charges d'animaux, quelles que soient les justifications économiques invoquées.

Au-delà de la capacité d'accueil du site raisonnablement évaluée, il convient soit de délocaliser la production vers des rivières moins saturées, soit de poursuivre dans la logique des élevages intensifs, mais alors en réalisant des circuits fermés ou semi-fermés. Notons qu'aux Pays-Bas les autorités s'orientent vers des solutions de ce type pour les élevages et cultures hors sol.

Une trop forte densité de piscicultures sur une même rivière ne peut d'ailleurs que poser des problèmes difficiles de coexistence à la profession elle-même.

La production piscicole, comme la plupart des filières agro-alimentaires, subit de lourdes contraintes économiques pour les prix et les débouchés ; on peut se demander cependant si la recherche d'une production de masse accrue en vue de diminuer les prix de revient est bien porteuse d'avenir.

Des orientations alternatives mériteraient d'être étudiées et expérimentées, notamment à partir d'une recherche de la qualité certifiable par des labels. Une des bases de délivrance d'un tel label pourrait justement être le maintien plein et réel du caractère salmonicole de la rivière en "coexistence pacifique" avec la ou les pisciculture(s) qu'elle alimente.

On peut également agir sur les lois du marché plutôt que de les subir passivement, notamment en introduisant des critères d'environnement dans les échanges. La France, globalement bien dotée à cet égard par rapport à ses voisins, aurait, semble-t-il, intérêt à faire adopter des règles communautaires assez strictes dans ce domaine. D'ailleurs, une telle évolution semble se dessiner effectivement dans le sens de liaisons accrues entre politiques commerciales et politiques de l'environnement qui pourraient bien constituer l'enjeu essentiel du prochain GATT.

Les préoccupations d'aménagement du territoire concordent avec les exigences de la protection des milieux pour une bonne répartition des activités et l'optimisation de l'utilisation biologique et économique des milieux aquatiques. D'autres filières de production de poisson que la pisciculture intensive peuvent être ainsi envisagées : pisciculture en étang, valorisation de la capacité de production naturelle des lacs en retenues ...

Il faut s'attendre également à ce que les critères d'attribution des aides publiques évoluent, au-delà de la seule rentabilité micro-économique des installations projetées, vers d'autres objectifs comme l'emploi, l'environnement ...

Dans la programmation à long terme de leurs activités, les professionnels auront à tenir compte de ces diverses considérations.